

219C2589
FR0000066052-FS1085

5 décembre 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVENIR TELECOM

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 28 novembre 2019, complété par un courrier reçu le 3 décembre, le concert composé de M. Jean-Daniel Beurnier, la société Oxo qu'il contrôle, et M. Robert Schiano-Lamoriello a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2019, les seuils de 50% des droits de vote et 1/3, 30% et 25% du capital de la société AVENIR TELECOM et détenir, à cette date, 54 686 873 actions AVENIR TELECOM représentant 102 472 587 droits de vote, soit 24,49% du capital et 37,83% des droits de vote de cette société¹, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Oxo SA	37 882 400	16,97	75 764 800	27,97
Jean-Daniel Beurnier	9 773 194	4,38	19 546 388	7,22
Total Jean-Daniel Beurnier	47 655 594	21,34	95 311 188	35,18
Robert Schiano-Lamoriello	7 031 279	3,15	7 161 399	2,64
Total concert	54 686 873	24,49	102 472 587	37,83

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions AVENIR TELECOM (exercices d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions).

À cette occasion :

- la société Oxo SA a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 1/3 et 30% des droits de vote et 25% et 20% du capital de la société AVENIR TELECOM ;
- M. Jean-Daniel Beurnier a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Oxo SA qu'il contrôle, les seuils 50% des droits de vote et 1/3, 30% et 25% du capital de la société AVENIR TELECOM ; et
- M. Robert Schiano-Lamoriello a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société AVENIR TELECOM.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 233 297 338 actions représentant 270 911 173 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par les mêmes courriers, le concert composé de M. Jean-Daniel Beurnier, la société Oxo qu'il contrôle, et M. Robert Schiano-Lamoriello a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2019, les seuils de 1/3 et 30% des droits de vote et 20% du capital de la société AVENIR TELECOM et détenir 54 686 873 actions AVENIR TELECOM représentant 102 472 587 droits de vote, soit 16,17% du capital et 26,55% des droits de vote de cette société², selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Oxo SA	37 882 400	11,20	75 764 800	19,63
Jean-Daniel Beurnier	9 773 194	2,89	19 546 388	5,06
Total Jean-Daniel Beurnier	47 655 594	14,09	95 311 188	24,70
Robert Schiano-Lamoriello	7 031 279	2,08	7 161 399	1,86
Total concert	54 686 873	16,17	102 472 587	26,55

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions AVENIR TELECOM (exercices d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions).

À cette occasion :

- la société Oxo SA a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 25% et 20% des droits de vote et 15% du capital de la société AVENIR TELECOM ; et
- M. Jean-Daniel Beurnier a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Oxo SA qu'il contrôle, les seuils 1/3, 30% et 25% des droits de vote et 20% et 15% du capital de la société AVENIR TELECOM.

² Sur la base d'un capital composé de 338 297 338 actions représentant 385 911 173 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.